

DURÉE



26 jours (175 heures + examen soit 182 h) **4 participants** minimum - **12 participants** maximum
Pour des raisons réglementaires, en dessous de 4 participants, la session ne pourra être assurée.

PUBLIC



Nouveaux entrants dans les **métiers de la sécurité**
Les nouveaux entrants dans la profession devront justifier "ex-ante", avant leur affectation sur site, de leur aptitude professionnelle.

PRÉREQUIS



Posséder une autorisation préalable ou provisoire délivrée par la commission de contrôle du CNAPS.

Connaissance de la langue française, capacité à rédiger un compte-rendu par oral et par écrit (niveau test B1 du Cadre européen de référence pour les langues), savoir compter.

Pour les ressortissants étrangers hors Union Européenne, le titre de séjour doit avoir été délivré depuis au moins 5 ans pour le territoire français.

PLANNING



Les dates de nos formations « INTER » sont consultables sur notre site internet guards.fr sur la page « Planning »

OBJECTIFS

Répondre à l'obligation de qualification définie par le Décret n°2005-1122 du 6 septembre 2005 pris pour l'application de la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes.
Découvrir les bases essentielles du métier d'agent de sécurité

PROGRAMME

1. SECOURISME -14h : Avoir les gestes élémentaires de premiers secours
2. ENVIRONNEMENT JURIDIQUE -22h : Livre VI du Code de la sécurité intérieure et ses décrets d'application - Dispositions utiles du code pénal - Les principes et symboles de la république
3. GESTION DES CONFLITS -14h : Savoir analyser les comportements conflictuels - Résoudre et gérer les conflits
4. MODULE STRATÉGIQUE -7h : Connaître les outils de transmission - Transmettre des consignes
5. PRÉVENTION DES RISQUES INCENDIE -7h : Connaître les risques majeurs - Initiation au risque incendie
6. MODALITES D'APPRÉHENSION DE L'EXERCICE DU MÉTIER -7h : Appliquer l'article 73 du code de procédure pénale
7. SENSIBILISATION AUX RISQUES TERRORISTES -13h
8. MODULE PROFESSIONNEL -45h : Contrôle, ronde, consignes
9. PALPATION DE SÉCURITE ET INSPECTION DES BAGAGES -7h : Effectuer une inspection visuelle des bagages et une palpation de sécurité
10. SURVEILLANCE PAR MOYENS ÉLECTRONIQUES -7h
11. GESTION DES RISQUES -11h : Maitriser la gestion des alarmes, protéger le travailleur isolé, sensibiliser au risque électrique
12. ÉVÉNEMENTIEL SPÉCIFIQUE -7h : Maîtriser le cadre légal et gérer les spécificités des grands événements
13. GESTION DES SITUATIONS CONFLICTUELLES DÉGRADÉES -7h
14. MODULE INDUSTRIEL -7h : Connaître les risques professionnels et les risques industriels
15. MISES EN SITUATION

PEDAGOGIE

L'alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques, de jeux de rôles, de travaux en groupe, permet de préparer à l'exercice quotidien de la fonction.

Matériel pédagogique et technique

Vidéo projection, documents techniques, appareils de mesures, outillages d'électricien, salle de formation permettant l'accueil de 12 personnes, système de vidéosurveillance en fonction, système d'alarme anti-intrusion en fonction, système de sécurité incendie en fonction, vidéo projection, aire de feu permettant des exercices d'extinction sur feu réel.

Pour des besoins ponctuels d'une pédagogie de qualité, Guards formation peut avoir recours à de la sous-traitance.

CONDITION DE VALIDATION

Examen TFP, sur une journée, réalisé par un jury composé d'un chef d'entreprise et d'un salarié de la profession, permettra de valider les 15 unités de valeurs :

- Épreuve théorique : QCU
- Épreuve pratique : Mise en situation pratique dans un contexte professionnel tiré au sort par le candidat.

contact@guards.fr - 02 47 49 36 36
4, allée du Petit Cher, 37550 SAINT-AVERTIN